

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. VERNEAU F Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. IHUEL G. GUESDON S. et DUVAL J.

Absent excusé : M GUERREIRO S. (VERNEAU F.)

Madame DUVAL J. est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du onze septembre deux mil vingt-cinq. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

I – FINANCES COMMUNALES

Tarifications 2026

Cette année, après avis du bureau municipal, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la tarification des différents services que propose la commune.

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1) Tarifs communaux 2026 : Photocopies

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **ARRÊTE** le tarif des photocopies « noir et blanc » à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Format A4 : Recto seul : particuliers	0,25 €
- Format A4 : Recto-verso : particuliers	0,33 €
- Format A3 : Recto seul : particuliers	0,33 €
- Format A3 : Recto-verso : particuliers	0,50 €

Gratuité des photocopies des pièces destinées à la constitution de dossiers administratifs ou liés à la recherche d'emploi

et **ARRÊTE**, les photocopies « couleur » sont gratuites et réservées uniquement aux associations communales. Le papier doit être fourni par les associations.

2) Tarifs communaux 2026 : salle les Ormeaux et salle omnisports

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **ARRÊTE** les tarifs de locations applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Location Salle "Les Ormeaux"

- Journée (*)	101,00 €
- Week-end	152,00 €
- Vin d'honneur	27,00 €

* Versement à la réservation d'un acompte de 50 % du montant de la location, non remboursable en cas de résiliation moins d'un mois avant la date prévue, et dépôt d'une caution de 150,00 € au retrait des clés.

Location Salle Omnisports : Tennis

- Location heure (1 heure gratuite pour 10 h) : 5,80 €

3) Tarifs communaux 2026 : salle socioculturelle

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **ARRÊTE** les tarifs de location de la salle socioculturelle applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Pour les particuliers de la commune

- Journée	295,00 €
- Week-end	371,00 €
- Vin d'honneur	114,00 €
- Pour les particuliers hors-commune

- Journée	352,00 €
- Week-end	427,00 €

- Pour les associations communales

Gratuite : 2 fois par an pour l'organisation de manifestations et 170,00 € les fois suivantes

- Pour les associations hors-commune

- Location	352,00 €
- Dîner dansant	532,00 €
- Dîner dansant (2 jours)	704,00 €
- Réunion d'Assemblée Générale	170,00 €

- Location de la sono 113,00 €

* Versement à la réservation d'un acompte de 50 % du montant de la location non remboursables en cas de résiliation moins d'un mois avant la date prévue, et dépôt d'une caution de 500,00 € pour la location de la salle et d'une caution de 700,00 € pour la location de la sono, à la remise des clés.

4) Tarifs communaux 2026 : Concessions dans le cimetière

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **ARRÊTE** les tarifs de concessions dans le cimetière, applicables **à compter du 1^{er} janvier 2026**,

1/ Terrain (Redevance au m2)

- Concession cinquantenaire (2 personnes)	102,60 €
- Concession trentenaire (2 personnes)	81,30 €
- Urne supplémentaire dans caveau ou scellée sur pierre tombale	99,30 €

Espace cinéraire

COLOMBARIUM et CAVEAUTIN

Concessions :

- Concession 1 case (2 urnes) : 15 ans	354,90 €
- Concession 1 case (2 urnes) : 30 ans	529,50 €
- Concession urne supplémentaire (3 ^{ème} urne)	99,30 €

JARDIN DU SOUVENIR : Dispersion des cendres 26,40 €

5) Tarifs communaux 2026 : Redevance stationnement taxi

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **ARRÊTE** le tarif de la redevance de stationnement de taxi pour **l'année 2026 à 33,00 €**.

6) Choix du bureau d'études pour la révision du PLU communal

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus que la commission d'analyse des offres s'est réunie à 18h30, avant cette réunion afin de statuer sur les trois offres reçues des cabinets d'études suivants : SCALE, Parenthèses Urbaines et AUDDICÉ.

Vu :

- La délibération N°2025028 en date du 30 juin 2025 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de DRACHÉ,
- La consultation lancée en date du 22 juillet 2025 pour sélectionner un bureau d'études chargé de l'accompagnement de la commune dans la révision du PLU,
- Le rapport d'analyse des offres établi par la commission de consultation des offres,

Considérant :

- Que la commande étant inférieure à 40 000,00 € HT, la consultation ne nécessite pas un marché à procédure adaptée,
- Que trois offres ont été reçues dans les délais impartis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, **DE RETENIR** le bureau d'études AUDDICÉ, domicilié 32, rue des Petites Granges à SAUMUR (49400) pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la révision du PLU de la commune de DRACHÉ, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la mission et **DE PRÉVOIR** au budget communal les crédits nécessaires à cette opération, pour un montant de 39 815,00 € HT soit 47 778,00 € TTC, réparti sur 3 ans, de 2025 à 2027, sur l'article 202 : frais d'études

QUESTIONS DIVERSES

ENVIRONNEMENT

1) Installation d'antennes-relais

Monsieur le Maire indique aux élus que FREE a déposé une déclaration préalable de travaux le 21 juillet 2025, portant sur l'installation d'un pylône pour la pose d'une nouvelle antenne-relais sis La Rérais, sur la parcelle cadastrée ZY N°126 appartenant à M André RAFFAULT. Situé à proximité du Hameau de la Rérais, ce projet soulève des difficultés :

- par ses dimensions et sa hauteur, l'ouvrage projeté constitue un élément fortement visible dans le paysage, entraînant une atteinte significative à la qualité paysagère et au caractère des lieux environnants,
- l'implantation envisagée, en lisière immédiate des zones habitées, ne permet pas une insertion harmonieuse dans le paysage local,
- les administrés riverains s'inquiètent de la dégradation de leur cadre de vie et de préoccupations de santé publique liées à la proximité d'un pylône.

Considérant l'obligation par l'Etat d'une couverture totale le long de la ligne LGV SEA, et conformément au PLU communal, la commune, même si les élus trouvent aberrante l'implantation d'une antenne-relais aussi près d'habitations, ne peut pas s'opposer au projet. Une procédure allant à l'encontre de l'opérateur FREE n'aurait aucune chance d'aboutir.

Mais les riverains peuvent déposer un recours auprès du Tribunal Administratif d'ORLÉANS avant le 9 novembre 2025.

Aussi, Monsieur le Maire informe les élus que ORANGE fait des travaux sur l'antenne-relais au lieudit les Merdes de Chattes.

2) Réhabilitation de la ligne électrique à 90 000 Volts Colombiers-Les Gardes

Monsieur le Maire indique aux élus que RTE doit réaliser la rénovation des lignes électriques aériennes 90 000 volts, de Sainte-Maure-de-Touraine (Les Gardes) aux Ormes (Colombiers). Cette ligne électrique historique date de 1934. Les travaux se dérouleront en 2026 et consistent à réaliser des pistes d'accès, à assembler et lever des pylônes, à créer ou renforcer les fondations, à remplacer les câbles conducteurs et à mettre en place un câble spécial de protection contre la foudre.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

• Salle socioculturelle

Monsieur le Maire signale aux élus que le rideau de la scène est déchiré à plusieurs endroits et notamment dans sa partie inférieure. Il a sollicité Kite Couture de MARCÉ/ESVES pour effectuer les réparations.

MANIFESTATIONS

1) Marche rose du 18 octobre 2025

Monsieur le Maire rappelle que la marche rose se tiendra le samedi 18 octobre 2025 et précise que le parcours de la marche sera le même que les deux années précédentes mais se fera dans le sens inverse, au départ de la CELLE-SAINT-AVANT, avec repas tiré du sac à midi à DRACHÉ et arrivée à SEPMES. Le vin d'honneur (rosé pamplemousse) à midi sera offert par la Municipalité.

2) Repas du 11 novembre

Madame Liliane PINEAU indique que la commission Action Sociale s'est réunie le jeudi 25 septembre à 18h30 pour l'organisation du repas du 11 novembre. Le choix du menu proposé par la société PELLAULT père et fils, charcutier traiteur, s'est porté sur celui à 32,50 € auxquels seront ajoutés le montant du vin, du trou normand, du pain et du dessert.

ASSOCIATION

Monsieur Thierry FUSABLA informe de la naissance «des Fables de la Touraine », association qu'il vient de créer pour promouvoir le patrimoine culturel, historique, littéraire, artisanal et gastronomique de la Touraine et dont il est président.

RÉUNION

• Réunion de conseil municipal

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion de conseil municipal sera le **lundi 3 novembre 2025**.

La séance est levée à 21h00.